

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 546

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Petit Courrier de nos lectrices

M. H. P. à Jacqueline S. et S. B. — Permettez-moi de marquer mon accord avec Jacqueline S. (N° 544) et mon désaccord avec S. B. (N° 545).

Quelle liberté de travail défend S. B. ? Celle que se donnent les hommes pour exploiter le travail féminin ? Seule la dure, très dure nécessité oblige tant de femmes à travailler et la plupart du temps aucune liberté n'a guidé le choix de ce travail. Bien plus c'est le salaire minimum offert et accepté par les femmes qui facilite leur embauchage. Le travail de la mère de famille présente un problème plus complexe, et je suis étonné de voir combien peu on se préoccupe du sort de l'enfant. Il y aurait là matière à une difficile mais passionnante enquête. Dans quelle proportion l'absence de la mère joue-t-elle un rôle pour l'enfant délinquant, pour la prostitution ? Les quelques renseignements que j'ai recueillis me font soupçonner que beaucoup d'enfants ont souffert de cet état de choses. Tant que nous considérerons la famille comme base de la société, ces questions doivent se résoudre dans le sens de la famille et non de l'individu.

S. B. à Jacqueline S. — Métier d'homme, métier de femme ; actuellement cela ne signifie pas grand chose ; les circonstances imposent leur loi. En voulez-vous un exemple entre mille ?

L'agent de Rossinière est excellentement secondé par sa femme. Et ces jours-ci, le représentant de la force publique étant mobilisé, c'est sa femme qui assume la tâche et la remplit fort bien. Les épouses du village lui sont particulièrement reconnaissantes parce qu'elle applique, strictement le règlement sur la fermeture des établissements publics et ne tolère pas les trainards. Bravo, Madame l'agent !

indécision, en même temps qu'avec une certaine emphase. Sa première exposition, il n'y a pas deux ans, affirmait : « Je ne sais trop ce que j'ai à dire, ni comment, mais j'entends le proclamer ». Aujourd'hui, elle est bien plus modeste : elle donne à voir à ses « Compagnons » et au public des croquis, des dessins, des gravures, et quelques huiles seulement, mais bien choisies, de paysages, de natures mortes et de portraits. C'est un avenu, candide et fort sympathique. Mlle Isabel Huguenin nous initie à ses efforts, à ses recherches. Plutôt que des résultats, elle montre son travail. Ce ne sont plus de brillants travaux scolaires, peu personnels, ni des compositions trop ambitieuses : non, avec application, avec sincérité, selon ses propres forces, Mlle Huguenin se cherche et trouve : le trait s'affirme, la couleur se dégage, et ce sont des « œuvres » que telle nature morte, que ce paysage de rivière, ou le sensible tableau de *La Mère et l'Enfant*.

M. J.-W.

Notes et reportages

Le IV^e Championnat international de sténotypie

Les vénérables Genevois, pourtant impassibles dans leurs cadres, ont certes dû être étonnés de la cérémonie qui s'est déroulée il y a huit jours dans les salons de l'Athénée. Un bruit continu de castagnettes très discrètes s'élevait dominé par des mots clairs parfaitement articulés. On ne saurait exiger qu'ils aient été conscients d'assister à un championnat de sténotypie. Pourtant leur regard ne s'est pas montré dur aux têtes savamment bouclées et blondes des concurrentes. Je devrais dire concurrents, car trois jeunes gens se sont assis parmi leurs compagnes aux tables à trois pieds et devant les minuscules machines triangulaires qui constituent tout l'armement du bon sténotypiste.

Un public dense formé par la presse, les amis de la sténotypie... et des sténotypistes ! écoute les dictées que les concurrents prennent d'une âme égale, et selon leurs forces, à des vitesses allant de 80 à 190 mots à la minute. Mme Grandjean, venue tout exprès de Paris pour présider au championnat, expose alors les avantages d'une méthode susceptible de grands développements. Dans les pays où la sténotypie est connue depuis plus longtemps qu'en Suisse, les vitesses de 240 et 260 mots sont atteintes par un nombre d'élèves toujours plus grand. « Ce ne sont pas des acrobaties », déclare Mme Grandjean ; ces vitesses ont leur utilité dans la vie actuelle. La machine de sténotypie permet de les atteindre sans fatigue ». Elle cite une de ses élèves rencontrée à La Haye après 17 heures de délibérations, gaie et pleine de courage, tandis qu'il aurait fallu une civière pour emporter le sténographe défont après de telles conférences. « La sténotypie est une nouvelle carrière ouverte à tous ceux qui cher-

Une suffragiste qui s'intéresse à la politique.

— Puisque l'on s'est plaint, paraît-il, que l'on parlait trop uniquement dans le Petit Courrier de questions terre à terre de ménage et autres, voulez-vous me permettre de vous communiquer deux réflexions que je viens de faire sur des sujets de plus d'envergure ?

Premièrement, at-on, parmi les lectrices de ce Courrier relevé le fait que le grand discours de M. Chamberlain, dans lequel il a dit avec une netteté encore jamais rencontrée chez lui : halle-là aux ambitions du III^e Reich, a été prononcé à une Assemblée féminine ? L'Assemblée des femmes conservatrices assurément, donc du même « bord » politique que le Premier Ministre, mais qu'il a jugées cependant dignes et capables d'être mises les premières au courant de déclarations qui ont leur retentissement dans toutes les chancelleries. Vous représentez-vous, chez nous, M. Motta défendant sa politique devant la Ligue des femmes catholiques, ou M. Obrecht la sienne devant un de nos groupes de femmes radicales ? Pourquoi cette différence ? et pourquoi cet hommage implicitement rendu en Angleterre à la compréhension de la femme des problèmes urgents et terribles de l'heure actuelle ? La réponse, je la sais, mais j'aime mieux la laisser formuler à vos lectrices.

Et deuxièmement, j'ai été frappée au lendemain des récentes élections municipales à Genève par les lamentations de tous les partis sur le petit nombre des électeurs qui ont participé au scrutin, et par les sermons adressés aux négligents et aux paresseux. Désaffection de la vie publique, grave à constater en ce moment, je suis d'accord. Mais alors pourquoi s'entêter à en tenir à l'écart des femmes qui s'y intéressent ? et ne serait-ce pas un bon moyen de remédier à cette lacune ?

M. G. C.



Canton de Vaud.

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a tenu, à Lausanne, le 10 mai, sous la présidence de Mlle A. Quinche, son assemblée de délégués à laquelle cinq sections sur huit étaient représentées : trois sections sont en sommeil, ce que déplore le rapport annuel. Si le suffrage proprement dit n'enthousiasme plus le public, le féminisme incontestablement fait des progrès et l'activité des sections est nécessaire pour s'efforcer de faire attribuer à des femmes les postes permis par la législation.

Durant l'exercice écoulé, l'Association a demandé au Conseil d'Etat que la formation civile de la jeunesse réclame par une motion au Grand Conseil s'applique aussi aux jeunes filles. L'enquête demandée par l'Association suisse pour le suffrage féminin, pour illustrer un panneau du pavillon de la Femme, à l'Exposition de Zurich, a révélé que le canton de Vaud possède 24 femmes juges prud'hommes sur un total de 386 juges, 54 femmes membres de Commissions scolaires sur un total de 1515 commissaires, une femme sur neuf membres de la commission consultative cantonale de la tuberculose, une femme sur onze membres du Conseil cantonal d'apprentissage, neuf femmes sur 87 membres des sous-commissions techniques d'apprentissage, une femme sur sept membres de la commission consultative de placement et de chômage, une femme sur sept membres de la commission cantonale de contrôle des films cinématographiques, trois femmes membres de la commission d'apprentissage pour le service de maison et trois femmes de la commission de surveillance de l'Ecole ménagère rurale de Marcellin.

Par leur appel aux femmes à s'inscrire dans les services auxiliaires nos autorités reconnaissent le droit civique des femmes. Ainsi fait le Code de procédure pénale, que revise le Grand Conseil, en admettant que les femmes et les enfants sont parmi les personnes qui doivent prêter main forte à la police, sous peine d'amende ; mais personnes parmi les députés n'a fait remarquer que les femmes depuis longtemps revendiquent le droit de siéger dans le Grand Conseil.

Le rapport de Mlle Quinche déplore la circulaire déjà mentionnée dans ce journal du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce invitant les industriels vaudois à renoncer à la main-d'œuvre féminine, car elle utilise des statistiques incomplètes ; les enquêtes faites par le Bureau international du Travail ont toujours prouvé que la main-d'œuvre féminine ne prend pas la place de la main-d'œuvre masculine, et n'est pas interchangeable. Il est dépla-

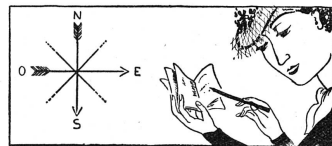
sant en outre de constater qu'une circulaire officielle vaudoise donne en exemple des mesures prises par un Etat totalitaire.

Les comptes, présentés par Mlle M. Kammacher (Montreux), ont été adoptés. La diminution du nombre de membres influe fâcheusement sur les ressources de l'Association. On entendit ensuite les rapports des sections de Montreux (Mlle Kammacher, présidente), de Nyon (Mme Jomini, présidente), qui ont organisé d'intéressantes séances sur des sujets d'actualité.

Cette séance, qui se tint en petit comité, fut suivie d'une discussion, fort nourrie, sur l'activité de l'hiver prochain. Mme Leuch donna des renseignements sur l'enquête faite dans les cantons pour illustrer le panneau « la femme et l'Etat » à l'Exposition de Zurich. Mme de Montet (Vevey), à la suite d'une entrevue que, comme membre de la Commission de crise, elle a eue avec un conseiller d'Etat soleurois, a montré à quelles décisions absurdes, lourdes de conséquences pour les jeunes filles, on arrive avec l'obsession masculine, qui consiste à décharger le marché du travail en pourchassant la main-d'œuvre féminine. Les femmes furent mises en garde contre les initiatives masculines lançant étourdiment l'idée d'un service domestique d'une année pour les jeunes filles, dans le seul but de supprimer pendant une année la concurrence féminine. Et il ne faut surtout pas confondre ce service domestique avec le service de trois mois préconisé par Mlle Neuschwander — qu'il soit financièrement possible ou pas — dont le seul but est de mieux préparer la jeune fille à ses tâches futures, dans l'Etat comme dans la famille.

Les discussions se poursuivirent autour d'une tasse de thé, et à 17 heures, c'est devant un public extrêmement nombreux que Mlle Ginsberg (Genève), a parlé des *Soucis et des responsabilités économiques des ménages*, un sujet bien connu des lecteurs du Mouvement. Nous ne nous y attardons donc pas. Les questions posées ensuite à la distinguée économiste ont montré tout l'intérêt que les ménagères portent à ces questions et la conscience qu'elles prennent de leur importance.

S. BONARD.



Garnet de la Quinzaine

Dimanche 21 mai:

MOUDON: Association agricole des Femmes vaudoises. Salle du Tribunal, 10 h. 50: Assemblée générale. Rapports divers, coup d'œil sur l'activité de quelques groupes; dîner en commun, puis visite des jardins du Plan. — 14 h. 30: Modernisation des demeures et respect du passé, par Mme Bieler-Büttcher (Genève). — 16 h.: Goûter vaudois, puis célébration du XX^e anniversaire de la création de la section de Moudon, la première Association de paysannes en Suisse. Productions diverses, chants d'ensemble, expositions, etc.

Lundi 22 mai:

ZURICH: Réunion des Frauenzentralen au local de la Frauenzentrale de Zurich, 29, Schanzengraben, 9 h. 30: Rapport des Centrales sur leur activité. — 12 h. 30: repas en commun. — 14 h.: Echanges de vues sur l'organisation du Service complémentaire féminin dans les différents cantons; la question actuelle des prix: communication de Mme Schenauer-Regenass. — Divers.

14. GENEVE: Ecole Guiberti, 5 bis, Avenue de Champel: Exposition ouverte jusqu'au 3 juin de travaux d'élèves. L'exposition est ouverte tous les jours sauf le jeudi et le dimanche, de 14 à 17 heures.

Mardi 23 mai:

GENEVE: Comité International pour le placement des intellectuels réfugiés, Salle Centrale, 20 h. 30: *Vues du Saint et d'Angkor*, causerie au profit du fonds d'émigration, par Mlle J. Hersch. Photographies en couleur. (Voir plus haut).

Mercredi 24 mai:

GENEVE: Maison paroissiale de Plainpalais, rue de Carouge, 41, 20 h. 30: *Chez nous*, soirée

de folklore avec danses et chants suisses-allemands et grisons, par un groupe de jeunes filles de la Section du Bourg-de-Four du « Rayon » au profit de l'Ouvroir de l'Union des Femmes. A l'entr'acte, buffet-crémier et exposition-vente. Billets à 60 ct. 1 fr. 10 et 2 fr. 50, à l'avance, au Magasin de l'Ouvroir, Fusterie, 5.

Jeudi 25 mai:

NYON: Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud, Salle Communale, 10 h.: Assemblée générale. Rapports divers et élection du Comité. — *Le Service auxiliaire féminin*, par Mlle F. Fonjallaz (Epesses). — *Les tribunaux de l'enfance dans les cantons suisses*, par M. M. Veillard, Dr. en droit. 12 h. 30: Repas en commun. — 12 h. 45: *L'éducation nationale et le scoutisme*, par Mlle Th. Ernst, professeur à l'Ecole Vinet. — 16 h.: Thé, puis visite du château de Nyon.

Vendredi 26 mai:

VEVEY: Groupe veveysan pour le Suffrage féminin: Assemblée générale. Rapports divers, élections. *Le Pavillon de la femme à l'Exposition de Zurich*, causerie.

Mercredi 31 mai:

GENEVE: Local de l'Union des Femmes, rue Etienne-Dumont, 22, 20 h. 30: Audition des élèves du cours de diction de Mlle Fumet, au bénéfice de l'Union des Femmes. Billets à 1 fr. 10.

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 2, avenue Soret, Genève.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde (Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh. 6,50 fr. suisses
12, Buckingham Palace, Londres, S. W. I.

NOTRE MARQUE

était déjà du temps de votre grand-mère la garantie de bonne qualité. Aujourd'hui elle est encore le guide le plus sûr de toute personne qui redoute une expérience souvent décevante

Produits capillaires - Produits de beauté

Donnez donc la préférence aux produits capillaires et de beauté, ainsi qu'aux traitements de l'

INSTITUT PASCHE-VEVEY

TÉLÉPHONE 51347

Les échantillons Cold cream, crème de jour, crème citron, contre 40 ets. en timbres-poste.

L'INSTITUT PASCHE forme en tout temps des élèves. Demandez nos nouvelles conditions. Nous cherchons voyageuses à la commission présentant bien, et ayant déjà visité clientèle particulière.

La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELINE

1, rue du Vieux-College - Genève (côté Poste) Tél. 45.951

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

Vous aimeriez le yoghourt s'il avait le goût de fraises ?

goûtez donc le

YOGHOURT BALKO
aromatisé aux fraises naturelles

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

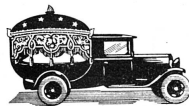
de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 43.285 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus. FORMALITÉS GRATUITES



Soutenez votre „Mouvement“ en réservant vos commandes aux maisons qui l'utilisent pour leur publicité